

ter les changements technologiques pour le bien du pays ou pour le bien de leurs enfants et de leurs petits-enfants, étant donné que l'évolution se traduit parfois par la disparition d'une industrie. A mon avis, les employeurs devraient minimiser les effets des changements technologiques et en prévenir les travailleurs aussitôt que possible afin de leur ménager l'occasion d'en apprécier le résultat définitif. Il faudrait peut-être permettre aux travailleurs de participer aux décisions lorsqu'il est question d'apporter des changements d'ordre technique.

• (3.10 p.m.)

Je n'ignore pas les réactions qui se sont manifestées dans mes propres services de l'assurance-chômage, il y a un an ou deux, lorsqu'on a jugé nécessaire d'utiliser des ordinateurs en raison du volume de travail découlant de l'accroissement des effectifs ouvriers. A première vue, cela signifiait la suppression de 800 emplois; mais lorsque j'ai exigé comme il se doit, à titre de ministre responsable dans ce secteur, que l'on trouve des postes pour ces 800 personnes, on les a trouvés, car les fonctionnaires ont tout simplement compris qu'ils se devaient d'aider à recycler ces personnes en cours d'emploi, de s'occuper de leur reclassification et de les aider au moyen de subventions à la mobilité. Par suite d'un peu de travail intense et de collaboration de la part du personnel, ces quelque 800 personnes furent absorbées par la Commission d'assurance-chômage. Lorsque nous réorganiserons la structure de l'assurance-chômage à l'avenir pour améliorer le service assuré à la population canadienne, j'espère que l'on suivra encore ce plan, que nous ne réduirons pas nos effectifs et qu'au contraire, nous pourrions y ajouter.

Je ne voudrais pas m'étendre trop longtemps sur le sujet du salaire minimum, mais permettez-moi de vous dire que, selon des études que j'ai entreprises, l'accroissement du salaire minimum forcera tôt ou tard les sociétés à prendre une décision, savoir, continuer de payer le salaire minimum et se résigner à l'inefficacité, ou bien réduire leurs effectifs, automatiser davantage leur mode d'exploitation et rendre ainsi leurs entreprises plus concurrentielles. En conséquence, il se peut non seulement que la société en cause reste en affaires mais qu'elle prenne de l'expansion. C'est le principe dont je parlais et je le crois foncièrement juste.

Je signale, à ce stade, que les travailleurs acceptent l'évolution technologique. Je crois également que les patrons qui ont décidé d'automatiser ont le devoir de consulter les représentants de leurs employés et de négocier avec eux. La prompte acceptation des modifications technologiques leur permettra de répartir autrement les employés, de les occuper ailleurs et, dans certains cas, d'en réduire le nombre. Les entreprises qui ont pris cette attitude réaliste ont pour la plupart obtenu la compréhension et la collaboration des employés et les résultats ultimes me paraissent encourageants.

En parcourant la documentation relative aux effets du salaire minimum sur certaines industries de main-d'œuvre, nous constatons ordinairement un résultat, entre autres. Fait étonnant, le salaire minimum a pour effet d'accroître considérablement la compétence au niveau de la direction, ce qui entraîne une plus grande productivité. Une production plus élevée permet à l'employeur d'absorber ou d'absorber le salaire minimal accru, et le lui

facilite. Je songe aux industries qui, traditionnellement, dépendent d'une main-d'œuvre peu coûteuse pour survivre.

L'augmentation du salaire minimal est souvent contrebalancée par un sens plus aigu de l'administration et une plus grande efficacité. Cela entraîne habituellement une production accrue et parfois une décision consciente de la part de la direction d'automatiser l'usine pour la rendre plus efficace. Il en résulte que, même si l'effectif a été réduit temporairement, l'économie en bénéficie. Bref, j'ai bien peu de sympathie pour les entreprises qui parviennent à exister seulement parce qu'elles ont accès à une source de main-d'œuvre à vil prix. Vous constaterez, habituellement, que ces industries se cachent derrière les murs de tarifs élevés. C'est injuste envers certaines régions du pays, et cela ne nous renforce pas comme nation exportatrice.

Lorsque nous atteindrons l'étape du comité, on présentera sûrement, comme d'habitude, des amendements bien intentionnés proposant d'augmenter le salaire minimal à plus du \$1.75 proposé. Peut-être que ce que je vais dire contredira mes propos antérieurs. J'ai dit d'une part qu'un salaire minimum est fort avantageux, et j'affirme également d'autre part qu'en majorant les salaires minimums dans un État fédéral comme le nôtre, je dois tenir compte des répercussions dans toutes les provinces. Notre loi sur le salaire minimum touchera des industries de compétence fédérale qui sont mieux en mesure que d'autres industries de verser les nouveaux salaires minimums plus élevés. Je songe aux banques à charte, aux stations de radio et de télévision, à l'industrie du camionnage et autres du genre. Néanmoins, je ne me désintéresse pas des problèmes des provinces.

On a insinué que je tiens à majorer le salaire minimum par souci d'augmenter ma popularité. Suivant la logique de ce raisonnement, je suppose que je deviendrais encore plus populaire en proposant un salaire minimum de \$2, \$2.25 ou même \$2.50, comme le souhaiterait le député de Crowfoot (M. Horner). J'ai le sens de mes responsabilités, et c'est ce qui m'incite à prendre en considération les problèmes des provinces, et notamment des Maritimes où subsistent, dans bien des petites communautés, des industries requérant une main-d'œuvre nombreuse. Ces industries ne se prêtent pas facilement à l'automatisation de la production ou aux changements technologiques.

J'aimerais bien voir le salaire minimum porté à \$2, \$2.25 ou même \$2.50 si nous légiférions sans tenir compte des dix autres juridictions, mais cela n'est pas possible. Je me sens responsable de ce qui se passe dans les provinces et, en dehors de toute considération politique, j'ai, vis-à-vis des ministres du Travail des provinces, la responsabilité de veiller à ne pas modifier, au-delà d'une limite raisonnable, l'échiquier salarial dans ces industries. En d'autres mots, bien que les industries relevant de la juridiction fédérale aient toujours versé des salaires minimums supérieures à ceux des autres industries, nous ne souhaitons pas nous avancer au point de créer des difficultés à certaines communautés. C'est ce qui s'est produit au Manitoba. Comme la discussion s'est déroulée sur un ton modéré jusqu'ici, je ne voudrais pas trop insister sur les initiatives prises dans cette province.

Ce gouvernement provincial doit son élection à son attitude favorable à la main-d'œuvre et à son souci pour